



ACCREDITATION
COFRAC N°1-1904
portée disponible sur
www.cofrac.fr



AROM ESSENCE SARL
BRUNO AUBRUN
ZA Le Clos Des Perdrix
Côte des Chataigniers
76700 GAINNEVILLE

Référence laboratoire	23/1-019925		
Données fournies par le client	LOT N° IV2301		
Nature de l'échantillon	VANILLE GOUSSES DE NOUVELLE GUINEE	Poids	432g
Etat	Entier	Température à réception	Ambiante
Date de réception	01/02/2023 09:26:26	Elimination échantillon le	01/03/2023
Date d'enregistrement	01/02/2023 10:13:26	Transport	La Poste
		Agence régionale	Phytocontrol Paris_nord
Echantillonnage	Client		
Référence de devis	DPA230125		
Analyse(s) demandée(s)			
Mycotoxines	Aflatoxines (B1, B2, G1, G2)		

Echantillon à réception



Résultats d'analyses

	Résultat	Unité	LQ	Limite	Fin d'analyse
Mycotoxines					
Aflatoxine B1*	ND	µg/kg	2		03/02/2023
Aflatoxine B2*	ND	µg/kg	2		03/02/2023
Aflatoxine G1*	ND	µg/kg	2		03/02/2023
Aflatoxine G2*	ND	µg/kg	2		03/02/2023
Aflatoxines (Σ B1,B2, G1,G2)*	ND	µg/kg	2		03/02/2023

Détail des paramètres analysés et des méthodes utilisées en page(s) suivante(s)

Légende

ND = Non détecté D = Détecté LQ = Limite de Quantification NA = Non Analysé NQ = Non Quantifiable NI = Non Interprétable EC = Exclu par Criblage

Méthodes utilisées mentionnées en page(s) suivante(s) :

MOC3108(S1) : Détermination de la teneur en Aflatoxines et en Ochratoxine A dans les végétaux secs et leurs dérivés, y compris les épices, par LC-MS-MS : méthode interne.

(S1) : analyse réalisée par Phytocontrol laboratoire d'analyses - 180 rue Philippe Maupas - Parc Georges Besse - 30035 NIMES

Commentaires

Les valeurs limites indiquées sont issues des règlements et/ou des directives et/ou recommandations cités ci-dessous :

Mycotoxines

•Alimentation Humaine :

- Règlement (CE) N°1881/2006 et ses modifications portant fixation de teneurs maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires.
- Recommandations 2013/165/UE concernant la présence de toxines T-2 et HT-2 dans les céréales et les produits à base de céréales.

•Alimentation Animale : Directive 2002/32 et ses modifications concernant les substances indésirables dans les aliments pour animaux. Les teneurs maximales s'appliquent aux aliments pour animaux d'une teneur en humidité de 12%.

Signature

L'actualisation des données réglementaires est assurée par notre Service Veille Réglementaire dans le respect des dates de mise en application des textes européens ou autres référentiels publiés.

Rapport validé par :

Elsa STERLÉ
Validation Analytique



- Ce certificat produit et validé électroniquement fait foi. Le nom et la fonction des responsables sur ce document ont été produits sur base d'une procédure protégée et personnalisée. Une version papier de ce document paraphé peut être obtenue sur simple demande.
- Les résultats d'analyse ne concernent que les objets soumis à l'analyse.
- Dans le cas où les prélèvements ne sont pas réalisés par le laboratoire, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
- En l'absence de précision et d'indication contraire, la Limite de Détection est égale à la moitié de la Limite de Quantification (hors paramètres sous-traités).
- La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
- Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
- L'incertitude est communicable sur demande. Lorsque celle-ci est affichée sur le rapport, elle est élargie d'un facteur $k = 2$.
- Les commentaires ne sont pas couverts par l'accréditation (sauf mention contraire).
- Phytocontrol est agréé par l'AFSCA, habilité par l'INAO, le BNN et le QS et est certifié ISO 14001 par l'Afnor.
- Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui pourraient affecter la validité des résultats.

Mycotoxines

Résultat LQ méthode

Unité μ g/kg

Aflatoxine B1*	ND	2	MOC3108
Aflatoxine B2*	ND	2	MOC3108
Aflatoxine G1*	ND	2	MOC3108
Aflatoxine G2*	ND	2	MOC3108
Aflatoxines (Σ B1,B2, G1,G2)*	ND	2	MOC3108